



MUNICIPALITE D'ICOGNE

COMPTES 2020

**Approuvé par le Conseil communal en séance du 11 mai 2021
Approuvé par l'Assemblée primaire le 14 juin 2021**

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Les Citoyennes et Citoyens de la Municipalité d'Icoigne sont convoqués en Assemblée primaire, le

LUNDI 14 JUIN 2021, A 20H00

A la salle des abris d'Icoigne, avec l'ordre du jour suivant :

1. **Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
2. **Nomination des scrutateurs.**
3. **Comptes 2020 de la Municipalité.**
4. **Rapport de la Fiduciaire de contrôle.**
5. **Approbation des comptes 2020 de la Municipalité. Décision.**
6. **Nomination de l'organe de contrôle. Décision.**
7. **Acceptez-vous le transfert de 373m2 de droit de densité de la parcelle no 1256 en faveur de la parcelle no 7 pour un montant de CHF 317'050.- ? Décision.**
8. **Crans-Montana Energies SA. Assainissement. Information.**
9. **Divers.**

Le détail des comptes 2020 et ses annexes peuvent être obtenus au bureau communal pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les comptes 2020 de la Municipalité et de l'ACCM sont publiés dans leur intégralité sur le site www.icogne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des comptes de fonctionnement et d'investissements y figure.

*L'Administration communale
Le Président Le Secrétaire*

M. Kamerzin L. Nanchen

Icoigne, le 24 mai 2021

MESSAGE DU CONSEIL

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Les comptes 2020 de la Municipalité d'Icogne se présentent comme suit :

Total des revenus	CHF	6'571'897.88
Total des charges	CHF	5'647'863.04
Marge d'autofinancement avant amortissements	CHF	924'034.84
Les amortissements s'élèvent à	CHF	941'562.50
Les attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	188'292.82
Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	53'977.15
Les réévaluations des participations du patrimoine administratif	CHF	8'270.00
L'excédent de charges est de	CHF	160'113.33
Les investissements nets se montent à	CHF	494'105.31
L'excédent de financement est de	CHF	429'929.53

GENERALITES

Le message introductif qui accompagne les comptes annuels renseigne sur l'essentiel de l'évolution de l'administration en général.

Il est tout d'abord relevé que la Commune d'Icogne a été désignée, selon décision du Conseil d'Etat du 10 avril 2019, comme l'une des communes « pilotes » au niveau des communes valaisannes pour élaborer et tester en détail dès le 1er janvier 2020 le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) avant son introduction pour l'ensemble des communes fixée au 1er janvier 2022.

Une série d'indicateurs financiers, dont les éléments sont tirés des comptes de l'exercice selon les directives du SAIC de l'Etat du Valais, sont insérés dans le message introductif et apportent encore des informations complémentaires.

Ces différents documents permettent de limiter le présent rapport à l'essentiel et d'apporter quelques renseignements qui paraissent souhaitables.

COMPTE DE RESULTAT 2020

Le budget 2020 prévoyait un excédent de charges de CHF 290'429.65. Les comptes 2020 se soldent par un excédent de charges de CHF 160'113.33.

L'analyse du compte de résultats se concentre sur les principaux écarts entre les comptes et le budget 2020. Il est néanmoins fait référence aux comptes 2019 lorsque ces derniers permettent de nuancer les différences exposées.

Dans les tableaux, les écarts constituant un dépassement du budget (charges nettes effectives supérieures aux charges nettes budgétées et revenus nets effectifs inférieurs aux revenus nets budgétés) figurent en rouge. A contrario, lorsque les comptes s'avèrent être excédentaires par rapport au budget (charges nettes effectives inférieures aux charges nettes budgétées et revenus nets effectifs supérieurs aux revenus nets budgétés), l'écart est signalé en vert.

Les tableaux reprennent les données précises des comptes. Les commentaires insérés sous les différents dicastères sont arrondis et mentionnés en milliers de francs.